**MODÈLE DE COMMUNICATION ENVERS LES CONCESSIONNAIRES**

**Nouvelle contribution environnementale sur les véhicules neufs à partir du 1er janvier.**

Cher concessionnaire,

Par la présente, nous souhaitons vous informer qu'une nouvelle contribution environnementale sera introduite en Belgique pour chaque véhicule neuf inscrit à partir du 1er janvier 2024. Cette nouvelle contribution environnementale s'élève à 10,00 € TVA comprise (8,26 € hors TVA) et est gérée par l'asbl FEBELAUTO. La contribution s'applique à chaque voiture particulière (M1) ou camionnette (N1 - jusqu'à 3500 kg) nouvellement immatriculée en Belgique.

À quoi sert cette contribution environnementale ?

- Coordination de la collecte, du traitement et du recyclage futurs du véhicule (VHU)

- Contribution environnementale pour les pneus "de première monte", les huiles du véhicule (équipement d'origine + marché de remplacement)

- Batteries de démarrage (équipement d'origine + marché de remplacement)

- “Petites batteries portables” (marché de l'équipement d'origine et de remplacement)

- Futures taxes interrégionales

- Tous les coûts opérationnelle de Febelauto

Febelauto devient ainsi un "guichet unique" pour les véhicules et les flux de déchets liés aux véhicules.

Comment s'applique cette contribution environnementale ?

- Sur les bons de commandes et les factures entre professionnels (avec numéro de TVA), la contribution doit être mentionnée de manière visible sur la facture.

- Pour les ventes aux particuliers, il n'est pas obligatoire de mentionner cette contribution, mais cela est recommandé par souci de transparence. Vous pouvez ajouter la mention suivante : "contribution environnementale", ainsi que le montant 21% de TVA incluse.

Si la contribution n'est pas mentionnée sur le bon de commande et la facture, le consommateur doit être informé au point de vente que la contribution environnementale est incluse dans le prix total. Cela peut se faire par le biais de différents moyens de communication tels que des affiches, des flyers, une mention sur les panneaux de prix dans le showroom, des bannières ou des articles sur votre site web, newsletter ou sur les médias sociaux.

Febelauto a créé du matériel promotionnel. Vous pouvez le télécharger sur <https://www.febelauto.be/fr/a-propos-de-febelauto/downloads>.

Vous trouverez de plus amples informations sur la nouvelle contribution environnementale à l'adresse suivante : <https://www.febelauto.be/fr/a-propos-de-febelauto/contribution>.

Nous espérons vous avoir suffisamment informé.